

Historique de l'ASE

1953	La communauté de travail des thérapeutes occupationnel-le-s est fondé, afin de créer en Suisse des possibilités de formation et de perfectionnement reconnus par la « World Federation of Occupational Therapists » (WFOT) et de promouvoir l'échange d'informations.
1956	La communauté prend la forme d'une association, et l'Association Suisse des Ergothérapeutes (ASE) voit ainsi le jour. Celle-ci est un membre collectif de l'association « Ecole pour l'ergothérapie », dont le siège est à Zurich. A cette époque, le nom de l'association en allemand est : Verein Arbeitsgemeinschaft Schweizerischer Beschäftigungstherapeutinnen und-therapeuten (ASB).
1960	La WFOT reconnaît en même temps l'association susmentionnée et l'école d'ergothérapie zurichoise.
1965	L'ASE publie pour la première fois des directives salariales. De plus, il est question de faire appel à l'Institut d'économie d'entreprise de l'EPF de Zurich pour une « analyse de la profession », mais ce projet est abandonné pour des questions financières.
1970	Le nom allemand de l'association change et devient : Verband Schweizerischer Ergotherapeuten (VSE). Un congrès de la WFOT se déroule pour la première fois en Suisse, à Zurich.
1971	L'ergothérapie est reconnue en tant que traitement scientifique par la loi sur l'assurance en cas de maladie et d'accidents (LAMA), ainsi que par l'assurance- invalidité et la CNA (actuelle SUVA).
1976	L'effectif des membres se monte à 375, et pour la première fois, une collaboratrice est embauchée à l'heure pour les tâches de secrétariat.
1978 – 1982	Le projet « ergothérapie et thérapie d'activation » est lancé dans le but de clarifier les deux profils professionnels et de revoir le concept de formation.
1983	Le poste de secrétaire générale est créé (50 %).
1987	L'association se dote de son propre secrétariat, à 130 % au total, répartis entre la secrétaire générale à 60 %, la collaboratrice du secrétariat à 40 % et la coordinatrice de la formation continue et du perfectionnement à 30 %.
1989	L'association franchit la barre des 800 membres. Le temps de travail du poste de secrétaire générale est relevé de 10 %, tout comme celui de collaboratrice du secrétariat.
1990 – 1991	Les capacités de travail du secrétariat général sont à nouveau revues à la hausse. La secrétaire générale travaille maintenant à 80 % et la collaboratrice du secrétariat à 90 %. Pour la Suisse romande, une coordinatrice de la formation continue et du perfectionnement est nommée, avec un mandat de 10 %.
1992	L'association, qui compte maintenant 936 membres, est organisée en neuf sections. Le secrétariat général s'agrandit encore pour atteindre 240 % au total. L'ASE adhère à la Fédération Suisse des Associations professionnelles du domaine de la Santé (FSAS). Elle est reconnue en tant que partenaire tarifaire par le Concordat des Caisses- maladie (CAMS) et la Commission des tarifs médicaux (CTM). La profession d'ergothérapeute est mentionnée dans les lois cantonales sur la santé de quatorze cantons et figure dans les classifications salariales de quasiment tous les cantons.
1993 – 1996	L'association décide de réaliser le projet PRO ASE, dont le but est d'analyser l'efficacité des structures et des opérations de travail de l'association, ainsi que d'inculquer à cette dernière les principes du développement organisationnel.

1995	<p>Le nom de l'association en allemand change une nouvelle fois pour devenir : ErgotherapeutInnen-Verband Schweiz (EVS). En français, la dénomination reste la même. Pour la première fois, l'association établit sa dénomination officielle en italien : Associazione Svizzera degli Ergoterapisti.</p> <p>Un concept de financement, de prestations de services et de sponsoring est introduit.</p>
1996	<p>L'éthique professionnelle et le code de déontologie de l'ASE sont adoptés lors de l'Assemblée des membres de 1996. La nouvelle loi sur l'assurance-maladie LAMal, entrée en vigueur le 01.01.1996, désigne l'ASE en tant qu'instance de reconnaissance du diplôme d'ergothérapeute.</p>
1998	<p>La Conférence des directeurs cantonaux des affaires sanitaires (CDS) reconnaît les diplômes d'ergothérapie et confie la réglementation de la formation à la Croix-Rouge suisse (CRS) à compter du 01.01.1999.</p>
1999	<p>L'association compte 1500 membres. Le secrétariat général fonctionne avec un effectif de 320 %. Les grandes lignes de la réorganisation des structures de l'association sont acceptées lors de l'Assemblée des membres.</p>
2001	<p>A la fin juillet, Erica Kuster cesse ses fonctions de secrétaire générale. Une Assemblée extraordinaire des délégué-e-s est convoquée en novembre.</p> <p>L'association a alors un effectif de 1666 membres, dont 1223 sont en activité.</p>
2002	<p>Déménagement du bureau de Zurich à la Postgasse à Berne. Avec cette externalisation, la gestion de l'association est confiée à des professionnels qui veillent constamment à son développement.</p> <p>Claudia Galli est élue présidente.</p> <p>André Bürki est nommé secrétaire général de l'ASE le 01.01.2003.</p>
2003	<p>L'ASE devient membre de l'organisation prestataire de services sermed (www.sermed.ch).</p> <p>Les membres de l'ASE peuvent ainsi bénéficier d'offres avantageuses dans le domaine des assurances, de la prévoyance, de la fiduciaire et de la gestion de cabinets.</p>
2004	<p>Après des travaux préliminaires de longue haleine, la décision est prise d'établir à l'avenir les études d'ergothérapie au niveau des hautes écoles spécialisées. Un jalon important est ainsi posé, qui marque l'aboutissement de 10 ans d'engagement.</p> <p>Une augmentation de la valeur du point tarifaire réussit à être négociée pour les ergothérapeutes indépendant-e-s, il passe ainsi à CHF 1.10 à partir du 01.01.2005.</p> <p>Le site Internet entièrement remanié www.ergotherapie.ch est mis en ligne. Le comité définit la politique de l'ASE dans le domaine de la qualité.</p>
2005	<p>Le 1^{er} Congrès suisse d'ergothérapie de l'ASE, attendu de longue date, se déroule à Zurich et rencontre un franc succès. Dans une ambiance stimulante, les 500 participant-e-s assistent aux conférences, découvrent les produits exposés et échangent avec leurs collègues.</p> <p>La mise en œuvre du contrat d'assurance qualité entre l'ASE, la CRS et santésuisse est préparée : une première évaluation de la qualité des résultats auprès des ergothérapeutes indépendant-e-s doit être réalisée en 2006 au moyen du Goal Attainment Scaling (GAS).</p>
2006	<p>L'année 2006 est placée sous le signe du 50^e anniversaire de l'ASE. A cette occasion, toutes les sections organisent des activités spéciales, et lors du symposium « Vieillir en restant actif/ve et sans perdre confiance en soi » de Fribourg, l'association et le développement de l'ergothérapie sont fêtés comme il se doit. En parallèle, le comité central élabore une stratégie de long terme à l'horizon 2007 à 2011 pour l'ASE, qu'il soumettra à l'Assemblée des délégué-e-s de 2007. En septembre, les cours des trois filières créées pour l'obtention du bachelor en ergothérapie commencent à être dispensés dans les hautes écoles spécialisées de Winterthour, Lausanne et Manno.</p> <p>La première évaluation de la qualité des résultats auprès des ergothérapeutes indépendant-e-s est réalisée, avec un résultat extrêmement positif.</p>
2007	<p>Le 2^e Congrès suisse d'ergothérapie se tient à Bâle. Le guide pour les ergothérapeutes indépendant-e-s (ou souhaitant le devenir) est publié.</p> <p>La commission de reconnaissance de la WFOT est mise sur pied. Sur mandat de la fédération mondiale, son rôle sera de vérifier que les nouveaux cursus remplissent les exigences minimales une fois que les premières volées d'étudiant-e-s de la filière bachelor auront obtenu leur diplôme.</p> <p>La commission Marketing & communication commence à travailler. Le projet européen germanophone DACHS, intitulé « Ergothérapie 2010, développement de la profession et de la formation dans l'ergothérapie, en particulier du point de vue de la promotion de la santé et de la prévention,</p>

	compte tenu du marché de l'emploi et de la capacité professionnelle (employability) », entièrement financé par le Fond Social Européen (FSE) de l'UE, est mené à terme. Il en résulte une brochure attrayante et tournée vers l'avenir sur l'ergothérapie.
2008	<p>L'ASE lutte aux côtés de la FMH et de nombreuses associations professionnelles et organisations de patient-e-s contre l'introduction d'un article dans la Constitution « Qualité et efficacité économique dans l'assurance- maladie ». Le « Non au diktat des caisses » s'avère efficace et l'article constitutionnel est rejeté. Les écoles supérieures d'ergothérapie de Bienne et de Lugano ferment leurs portes, celle de Zurich leur emboîtera le pas en 2009. Le passage aux hautes écoles spécialisées est ainsi entériné.</p> <p>La commission Marketing & communication élabore un programme de communication pour la période 2009 à 2011.</p> <p>L'ASE organise le Council Meeting du COTEC (Committee of Occupational Therapists for the European Communities) à Berne</p>
2009	<p>En étroite collaboration avec des représentant-e-s des hautes écoles spécialisées et à l'issue d'intenses négociations avec l'OFFT (Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie), les règles relatives à l'obtention a posteriori du titre (OPT) sont définies. Elles permettent aux titulaires de diplômes selon l'ancien droit d'obtenir a posteriori un diplôme des hautes écoles spécialisées s'ils/elles apportent la preuve de leur activité professionnelle et de leur formation continue. Pour la mise en œuvre de l'OPT, l'ASE crée un secrétariat commun avec les hautes écoles spécialisées.</p> <p>Après une phase pilote de trois ans, le moment est venu d'évaluer l'enquête sur la qualité des résultats réalisée par l'ASE, la CRS et santésuisse. La procédure sera maintenue et interviendra sur une plateforme électronique à partir de 2010. A l'occasion des 50 ans de collaboration entre la World Federation of Occupational Therapists(WFOT) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la réunion du comité directeur de la WFOT se tient à Lausanne, sur invitation de l'ASE. Elle se termine par une conférence intitulée « Occupational Therapy – Connected worldwide », à l'occasion de laquelle quatorze projets internationaux sont entre autres présentés.</p>
2010	<p>Une évaluation des coûts et un minutage sont réalisés auprès de 200 cabinets d'ergothérapie, dont les résultats seront le point de départ des futures négociations tarifaires. En tant que projet prenant le relais de DACHS, la 1^{re} conférence de promotion de la santé et de prévention par l'ergothérapie s'est tenue à Innsbruck. L'Assemblée des délégué-e-s a, dans le cadre d'une décision exceptionnelle, réélu à l'unanimité la présidente Claudia Galli pour un nouveau mandat de quatre ans.</p>
2011	<p>Les cabinets d'ergothérapie, ainsi que l'ensemble des ergothérapeutes employé-e-s, participent pour la première fois à l'évaluation de la qualité des résultats sur une plateforme électronique spéciale au moyen du Goal Attainment Scaling (GAS). Le 3^e Congrès suisse d'ergothérapie se tient à Olten. Le projet</p> <p>« Promotion de la santé et prévention adaptées au vieillissement pour les personnes dans la deuxième moitié de la vie » est terminé et un projet s'inscrivant dans sa continuité est lancé. Le code de déontologie de l'ASE est revu et publié. Une nouvelle définition de l'ergothérapie est établie.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Début de l'élaboration de La loi fédérale sur les professions de la santé dans le groupe de soutien de l'OFSP - Début des travaux sur le thème de « Advanced Practice l'OT en Suisse - 1^{ère} Conférence nationale Santé 2020 du Conseil fédéral
2012	<p>La stratégie 2012 à 2016 est adoptée par l'Assemblée des délégué-e-s. L'ASE compte deux nouveaux partenaires, la Ligue suisse contre le rhumatisme et la Vaudoise Assurance. L'introduction des SwissDRG et leurs conséquences sur l'ergothérapie sont observées.</p>
2013	<p>L'ASE participe régulièrement aux Conférences nationales sur la stratégie Santé2020 du Conseil fédéral. La politique qualité de l'ASE est revue.</p>
2014	<p>La maquette de la revue fait peau neuve. Iris Lüscher succède à Claudia Galli dans la fonction de présidente. L'ASE entame les négociations tarifaires avec la CTM (Commission des tarifs médicaux) aux côtés de la CRS.</p> <p>Dans le domaine de la gestion de la qualité, un processus ergothérapeutique standardisé et des normes de qualité en matière d'ergothérapie sont visés. Le groupe de projet marketing développe différents dépliants, un emblème est créé et différents ateliers sont organisés.</p>

2015	L'ASE décide d'introduire chaque année un thème prioritaire annuel. La 4 ^e Congrès suisse d'ergothérapie se tient à Berne. Après un retrait initial, la communauté d'achat HSK, qui représente les assurances-maladie Helsana, Sanitas et KPT, adhère à nouveau à la convention tarifaire existante.
2016	Cette année, l'association a signé le contrat entre le CRS et l'ASE pour la reconnaissance des qualifications professionnelles étrangères. La déclaration de mission a également été adoptée. L'ASE a abordé le thème de l'inscription à la formation continue. Cette année, l'association a également commencé à mettre à jour le manuel de qualité. Les deux universités SUPSI et ZHAW sont en train de passer par la procédure de reconnaissance WFOT.
2017	La réunion des trois pays (ASE, DVE et Ergotherapy Austria) a lieu à Cologne. Un premier dialogue officiel a lieu avec le Haus- und Kinderärzteverband (mfe).
2018	L'ASE adopte les nouveaux statuts cette année. Le congrès de la WFOT aura lieu au Cap et la réunion des trois pays à Vienne. Les négociations collectives avec la SCTM se sont également poursuivies de manière intensive et ont pu être conclues avec succès le 5.12.2018.
2019	Lors de l'assemblée des délégués, Iris Lüscher s'est retirée de la présidence et Colette Carroz a été élue pour lui succéder. Le manuel pour les ergothérapeutes indépendants a été révisé. Le document de base sur la PA dans l'OT en Suisse a été achevé. Le 5e congrès de l'ASE a lieu à Locarno.
2020	L'année sous le signe de la gestion des crises. Les masques sont organisés, les membres sont conseillés sur les concepts de perte de revenus et de protection et de nombreuses négociations sont désormais également menées par voie numérique. Pour la première fois, l'Assemblée des délégués se déroule en vidéoconférence. En novembre, notre directeur général, André Bürki, est décédé de manière totalement imprévue.

Statistiques de l'ASE

